Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/3365

24.5.2024

Déclaration commune du Parlement européen et du Conseil

(C/2024/3365)

Le Parlement européen et le Conseil prennent acte de la déclaration de la Commission européenne sur l'établissement de rapports. Sans préjudice des prérogatives de l'autorité budgétaire en vertu des traités, le Parlement européen et le Conseil entendent examiner la nomenclature de la facilité, par exemple en ce qui concerne les crédits par bénéficiaire, afin de garantir un contrôle politique et budgétaire approprié. Le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission européenne à tenir dûment compte de la présente déclaration, le cas échéant, lors de l'élaboration du projet de budget 2025.